

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	20

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, GARCIA Gérard, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Date remise convocation et affichage
02/04/2024

Procurations :

GRANAL Gilles à FUERTES Victor.
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.
OURNAC Jean- Louis à ALDEBERT Didier.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Secrétaire de séance :
MATUTANO Céline.

N° 2024-014 Vote des subventions aux associations.

Le Maire,

- Propose d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations et aux autres organismes,
- Les quatre élus, M. FRATICOLA, M. FUERTES, M. SENEGAS, Mme RESSEGUIER, occupant la présidence d'associations ne prennent pas part au vote,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

Résultat du vote :

- POUR : 16
- ABSTENTION : 0
- CONTRE : 0

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations conformément au tableau joint,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2024 :
Compte 65738 : Subvention aux associations : 31 090 €
Compte 657362 : Subvention au CCAS : 10 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures Au registre sont les signatures.

Le Maire
Didier ALDEBERT



DELIBERATION DU 10 AVRIL 2024	CA 2023	BP 2024
Article 65738 (Sous total 1+2+3+prov)	28 058,00 €	31 090,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES		
Association Parents d'Elèves	530,00 €	560,00 €
COS Personnel Communal	4 000,00 €	4 000,00 €
Club de l'Amitié	580,00 €	610,00 €
Association Sang et Vie	230,00 €	260,00 €
Ecole de Rugby	2 030,00 €	2 060,00 €
Subvention exceptionnelle école de rugby	200,00 €	200,00 €
Etoile Sportive Vinassanaise	6 430,00 €	6 460,00 €
FNACA	230,00 €	200,00 €
Joyeux Pétanqueurs	530,00 €	560,00 €
Maison de la Clape	1 530,00 €	1 500,00 €
MLV	4 180,00 €	4 210,00 €
A C C A Chasseurs	830,00 €	860,00 €
Tennis	730,00 €	760,00 €
Subvention exceptionnelle tennis	200,00 €	200,00 €
A vos cartes	130,00 €	160,00 €
Les pantiguettes subvention normale	530,00 €	560,00 €
Les Pantiguettes subvention exceptionnelle		
OVERLORD 7 et 8 septembre		1 000,00 €
Les pantigues de l'Etoile	330,00 €	360,00 €
Sous total 1	23 220,00 €	24 520,00 €
ASSOCIATIONS CANTONALES		
Amicale des Pompiers Coursan	320,00 €	320,00 €
Amicale personnel SIVOM		
Médailleurs Militaires	200,00 €	200,00 €
Relais des 5 clochers	280,00 €	
Association Crématiste du Coursanais	100,00 €	100,00 €
Le Souvenir français Coursan		
Association les Tamaritiens	1 000,00 €	1 000,00 €
Sous total 2	1 900,00 €	1 620,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS		
Ass Narbonnaise Action d'Adaptation		
Comité ligue cancer	50,00 €	50,00 €
Trans-Forme		
Croix Rouge Française		
Ligue des Droits de l'Homme		
Collège Les Mailheuls		
Sous total 3	50,00 €	50,00 €
AUTRES PARTICIPATIONS		
BTP CFA	328,00 €	125,00 €
Chambre Agriculture (FEDON)		
Ecole Maternelle Coopérative Scolaire	280,00 €	300,00 €
Ecole Primaire Coopérative scolaire	2 130,00 €	2 600,00 €
BTP CFA	150,00 €	
Provisions		1 875,00 €
Sous total 3	2 888,00 €	3 025,00 €
Subvention au CCAS art 657362	9 000,00 €	10 000,00 €